



Association Suisse
des Accompagnateurs
en Montagne



Le Sentier des Potins

Lettre d'information de l'ASAM

NO 50 – FEVRIER 2010

Adaptée le 14 juillet 2012

SPECIAL FORMATION CONTINUE

Fonctionnement de la Commission de validation des formations continues

La commission de validation est chargée d'analyser les demandes de validation de formations continues suivies par les accompagnateurs.

Composition de la commission de validation

- Un(e) président(e) de la commission
- Le(a) président(e) ou vice président(e) de l'ASAM
- Trois collaborateurs(trices) dont au moins un germanophone

Membres de la commission de validation au 04.05.12

Marie-Jeanne Hugon (présidente) / Anne-Valérie Rouge-Chavan (collaboratrice) / Bruno Clément (vieu-président ASAM) / France Beslin (secrétaire ASAM) / Tony Millius (représentant germanophone)

Comment procéder pour faire une demande de validation ? Une demande de validation doit être faite uniquement pour les formations qui ne font pas partie des offres de l'AFAMM, l'ASAM et l'OCVS.

Les AM qui désirent faire valider une formation continue doivent consulter le site internet <http://randonnee.ch> à la rubrique ASAM –formation continue où ils trouveront les documents nécessaires, soit :

- Courrier de validation FC (changer le nom pour « procédure de validation FC »)
- Formulaire de demande de validation
- Liste des validations
- Référentiel de compétence

Les formulaires doivent être remplis avec précision (compétences acquises, date du cours, etc.) : Les documents imprécis ou incomplets seront retournés au demandeur.

Dates auxquelles la commission de validation accepte ou refuse les demandes de validation

1. 1^{er} février
2. 1^{er} juin
3. 1^{er} septembre
4. 1^{er} novembre

Les demandes doivent impérativement parvenir au secrétariat 20 jours avant les dates mentionnées ci-après.

Les demandes arrivées au secrétariat moins de 20 jours avant une de ces dates seront reportées à la date de validation suivante.

Cours organisés par les sections de l'ASAM

Les sections ont la compétence d'organiser des cours de formation continue mais doivent envoyer le programme de chaque cours au secrétariat de l'ASAM pour supervision de la commission de validation.

Vos idées

Nous attendons volontiers vos idées pour l'organisation de cours de formation continue qui correspondent à vos attentes et vos besoins. N'hésitez pas à nous en faire part (c/o M.-Jeanne Hugon - info@cap-rando.ch)

<p>Bureau ASAM – Danielle Zufferey-Wenger, Vieux Bourg, 3961 Vissoie info@randonnee.ch</p>
